
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 octobre 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Gauthier, Chef de division par interim - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Caroline Bourgeois, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 1543

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 octobre 2019, en y retirant l'article 12.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 1544

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 1545

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 1546

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE19 1547

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE19 1548

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE19 1549

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE19 1550

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure avec Importel inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, assortie d'une option de deux prolongations de 12 mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo, conformément à l'appel d'offres public 19-1739. Le montant total estimé des dépenses est de 517 387,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1197389001

CE19 1551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'avenant n° 1, pour le Groupe 1, pour une somme de 2 175 327 \$, taxes incluses, et un projet d'avenant n° 1, pour le Groupe 2, pour une somme de 1 371 651,75 \$, taxes incluses, modifiant le contrat conclu avec Logistik Unicorp inc.(CG18 0063);
- 2- d'autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de l'ordre de 589 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1196135003

CE19 1552

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Déneigement Cyrbault inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services de transport de la neige, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 270 759,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17845;
- 2- d'autoriser une dépense de 190 613,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 63 537,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1196320009

CE19 1553

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Neptune Security Services inc., deux contrats pour les services de gardiennage et de signalisation dans les lieux d'élimination de la neige, pour deux saisons hivernales, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17819;

Adjudicataire	No Lot	Montant, avant variations Quantités et contingences (TTC)
Neptune Security Services inc.	LOT – 1 – Service de gardiennage et de superviseur pour des lieux d'élimination de la neige	331 718,08 \$
	LOT – 2 – Service de signalisation	151 596,26 \$
Total :		483 314,34 \$

- 2- d'autoriser une dépense au montant de 72 497,15 \$ à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense au montant de 24 165,72 \$ à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1197711017

CE19 1554

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de renouvellement de gré à gré entre la Ville et West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif), pour le support et l'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 1 934 693,52 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 septembre 2019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1190206004

CE19 1555

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder trois contrats totalisant la somme de 924 487,53 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de déneigement, aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales en regard de chacun d'elle, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de deux périodes de 12 mois;
 - Paysagiste Solarco inc., pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1), pour une somme maximale de 588 304,08 \$, taxes incluses;
 - 178001 Canada inc./Groupe Nicky, pour le Stade de soccer de Montréal, Le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2), pour une somme maximale de 292 749,35 \$, taxes incluses;
 - Les entreprises Daniel Robert inc., pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3), pour une somme maximale de 43 434,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 844 180,34 \$, nette de taxes, pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la Division de la gestion des installations sportives et de la Division de la concertation et Bureau du Mont-Royal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1191543003

CE19 1556

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Service d'entretien ménager Vimont inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le service d'entretien sanitaire du bâtiment administratif et d'ingénierie du complexe Atwater, pour une période de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 364 758,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17681;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 475,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la période de 36 mois;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1194473001

CE19 1557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation d'une durée maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal;
- 2- d'accorder à Imprime-Emploi, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 19-17398 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel. Le montant est estimé à 1 272 514,55 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1197690001

CE19 1558

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 3D Mec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les services de numérisation 3D des camions dans le cadre des activités de déneigement, pour une durée d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 218 451,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17809;
- 2- d'autoriser une dépense au montant de 32 767,70 \$ à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense au montant de 10 922,57 \$ à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1196320006

CE19 1559

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 397 848,65 \$, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 710 423,21 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1191073002

CE19 1560

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Gestion BGC inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux d'aménagement de la nouvelle boutique souvenir du Biodôme de Montréal – lot 1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 925,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-0020-B1;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 688,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1196365002

CE19 1561

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Lefebvre M.R.P. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de scellement des fissures dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Est, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 455,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458510;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 345,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1197231068

CE19 1562

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Lefebvre M.R.P. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de scellement des fissures dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Ouest, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, du Sud-Ouest et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 455,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458511;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 345,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1197231069

CE19 1563

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la dernière option de prolongation, pour une durée d'un an, soit du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020, de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (CE10 1968, CG16 0455 et CG18 0551), pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1196335007

CE19 1564

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à WAA Canada inc. et ABCP Architecture et urbanisme ltée, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 680 555,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17646;

- 2- d'autoriser une dépense de 252 083,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 336 111,02 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 373 668,75 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1196300002

CE19 1565

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'ajout de produits et de services accessoires au catalogue de l'entente 1146051-P dans le cadre du contrat accordé à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) - Solution de centre de contact client, tel qu'énoncé dans la demande de changement au contrat (DDCC) pour lesquels le fournisseur s'engage à fournir à la Ville les nouveaux services au tarif décrit;
- 2- d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information de ratifier la DDCC relative au contrat visé et tous documents y afférents, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1195243002

CE19 1566

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde, sans considération monétaire, à l'École de technologie supérieure, un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour débiter et compléter les travaux d'aménagement d'une place publique sur le lot 2 975 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qu'elle s'est engagée à réaliser dans l'acte de donation reçu par M^e Andrée Blais, notaire, le 10 avril 2013, sous le numéro 1688 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1180783001

CE19 1567

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles, à titre gracieux, pour la réalisation de sa mission de production et de diffusion d'activités culturelles ainsi que pour des activités d'opération, à compter de la prise de possession des lieux une fois la construction terminée, jusqu'au 31 décembre 2030, des emplacements dans le pavillon multifonctionnel ayant une superficie approximative de 1 500 mètres carrés, sur une partie des lots 2 160 630, 3 264 226, 2 162 439, 2 160 619, 2 160 618, 2 160 614 et 2 160 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mieux connus sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situés au sud-ouest des rues De Montigny, Clark et Sainte-Catherine Ouest. La subvention totale est d'une valeur d'environ 4 305 000 \$;
- 2- de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les lieux prêtés aux termes de la convention faisant l'objet du présent sommaire et ce, pour la durée du prêt.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1190515009

CE19 1568

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les YMCA du Québec, à des fins culturelles et sportives, des locaux d'une superficie de 43 660,20 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 5500, avenue du Parc, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 8 octobre 2019, pour un loyer total de 1 371 496,32 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1194069018

CE19 1569

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 113921 Canada inc., un local d'une superficie de 8 248 pieds carrés, situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2019, utilisé pour les besoins du poste de quartier 27 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 305 353,95 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;

- 2- d'autoriser une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 149,75 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1198042010

CE19 1570

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Lofts 5000 Iberville inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 000 pieds carrés, situé au 5000, rue Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2019, moyennant un loyer total de 69 099,98 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 au locateur Les Lofts 5000 Iberville inc., représentant un montant de 7 801,05 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 4 599 \$, pour une dépense maximale de 12 400,05 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1194565009

CE19 1571

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 240 000 \$ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour le fonctionnement et le maintien de ses activités muséales, pour une période transitoire du 1^{er} mai au 31 décembre 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1187233001

CE19 1572

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 85 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion pour l'année 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1197209003

CE19 1573

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 12 500 \$ à Entreprendre Ici, pour l'organisation de la Cérémonie des bourses d'honneur 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1197016002

CE19 1574

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Espaces Temps Montréal, pour la mise en oeuvre de la phase pilote des « cours connectés » de Cité Studio, pour la période d'octobre à décembre 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1198445001

CE19 1575

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 320 000 \$, aux quatre organismes ci-après désignés, pour la période 2019 à 2021, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants (Entente MIDI-Ville 2018-2021) :

Organisme	Projet	Soutien
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	Pas à pas vers l'intégration (PAPI)	60 000 \$
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	J'arrive	60 000 \$
L'accorderie de Montréal-Nord	Notre quartier, c'est tout le monde !	60 000 \$
L'organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion	Montréal-Nord : Une communauté inclusive grâce à l'innovation sociale!	140 000 \$

- 2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville et ces organismes établissant les modalités de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1198121001

CE19 1576

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, pour une période de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1526 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1197682002

CE19 1577

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter, en vertu de l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2020-2022 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1193843003

CE19 1578

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser un virement de crédits de 800 658,58 \$ en provenance du Service de l'eau vers la Société du Parc Jean-Drapeau, pour les travaux de construction d'un réseau pluvial à l'entrée de la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1197290002

CE19 1579

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la modification de la source de financement ainsi que l'année de la dépense, de sorte que la dépense de 294 910,87 \$ dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires (CG17 0267), soit entièrement imputée au PTI 2019 du Service des technologies de l'information.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1175954002

CE19 1580

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière locale – eau et égouts, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts en arrondissement, au montant de 3 000 000 \$;
- 2- de transférer les sommes reçues du surplus de la Ville pour l'entretien des réseaux secondaires au Service de l'eau vers la Réserve Eau Locale, en lien à la résolution CM19 0591.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1190184001

CE19 1581

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter l'offre de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada à la suite de l'expropriation pour la construction du pont Samuel-De Champlain qui comporte à la fois l'octroi d'une somme de 14 551 456 \$ plus les intérêts au taux de 6% l'an à compter du 23 juin 2015 (date de la première offre) sur l'indemnité additionnelle de 6 176 633,50 \$ jusqu'au 3 août 2015, puis les intérêts au taux de 6 % l'an à compter du 4 août 2015 (date de l'offre amendée) jusqu'au 30 septembre 2019 sur le solde de l'indemnité additionnelle, soit 5 637 060,40 \$, plus les frais d'experts et juridiques pour la somme de 66 218 \$, ainsi que la conclusion de deux actes de cession et servitudes, d'un bail concernant les pistes cyclables ainsi que d'une entente de gestion relative à la rétrocession de certains lots, dont les projets sont joints au présent dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser la Direction des affaires civiles à négocier et accepter toutes modifications auxdits projets de contrats jugées nécessaires pour leur donner plein effet, le cas échéant;
- 3- d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer un reçu-quittance pour donner suite à l'entente intervenue en l'instance;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville, Me Yves Saindon, à signer pour et au nom de la Ville les deux actes de cession et servitudes, le bail concernant les pistes cyclables ainsi que l'entente de gestion relative à la rétrocession de certains lots, en autant que ces contrats soient, de l'avis de la Direction des affaires civiles, substantiellement conformes aux projets joints au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1197300010

CE19 1582

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), l'ordonnance no 4 jointe au présent dossier décisionnel, modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'y ajouter des zones de dégagement et des aires de stationnement dédiées aux véhicules, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Adopté à l'unanimité.

40.001 1198463002

CE19 1583

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (02-102), l'ordonnance no 9 jointe au présent dossier décisionnel et ayant pour objet d'approuver les conventions d'exploitation types entre la Ville de Montréal et les coopératives et OBNL d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1196898001

CE19 1584

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1195886002

CE19 1585

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1192904003

Levée de la séance à 10 h 17

70.001

Les résolutions CE19 1543 à CE19 1585 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville